

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Brushing Lacquer Satin

Autres moyens d'identification

Code du produit 92901
N° ID/ONU UN1263
SKU(s) 92901, 92904, 92905, 92908

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Aucun renseignement disponible.
Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

Old Masters
 303 19th St. SE
 Orange City, IA 51041
 Phone: 712-737-4993
 Fax: 712-737-4997

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Liquides inflammables	Catégorie 2

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion
 Provoque des lésions oculaires graves
 Peut induire des anomalies génétiques
 Peut provoquer le cancer
 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges
 Liquide et vapeurs très inflammables

**Aspect** Aucun renseignement disponible**État physique** liquide**Odeur** Aucun renseignement disponible**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Tenir au frais

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clé

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)**Autres informations**

• Cause une légère irritation cutanée

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Butyl Acetate	123-86-4	10 - 30	*
Methyl Amyl Ketone	110-43-0	10 - 30	*
Methyl Isobutyl Ketone	108-10-1	7 - 13	*
Nitrocellulose	9004-70-0	7 - 13	*

Diethylene Glycol Butyl Ether	112-34-5	1 - 5	*
Isopropyl Alcohol	67-63-0	1 - 5	*
Solvent Naphtha, Light Aliphatic	64742-89-8	1 - 5	*
Isobutyl Alcohol	78-83-1	1 - 5	*
n-Butanol	71-36-3	1 - 5	*
Ethyl Benzene	100-41-4	0.1 - 1	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	Une consultation médicale immédiate est requise. En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Appeler immédiatement un médecin. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Il peut se révéler nécessaire de donner la respiration artificielle ou de l'oxygène. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.
Ingestion	Rincer la bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. NE PAS faire vomir. Boire un ou deux verres d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Appeler un médecin.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés

AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

Dangers particuliers associés au produit chimique

Inflammable.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. See Section 12 for additional ecological information.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible. Absorber avec une matière absorbante inerte.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser avec une ventilation locale. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles Composés chlorés. Agents oxydants forts. Acides.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle**Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
--------------	-----------	----------	------------

Butyl Acetate 123-86-4	STEL: 150 ppm TWA: 50 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ (vacated) TWA: 150 ppm (vacated) TWA: 710 mg/m ³ (vacated) STEL: 200 ppm (vacated) STEL: 950 mg/m ³	IDLH: 1700 ppm TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³
Methyl Amyl Ketone 110-43-0	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 465 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 465 mg/m ³	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 465 mg/m ³
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	STEL: 75 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 410 mg/m ³ (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 205 mg/m ³ (vacated) STEL: 75 ppm (vacated) STEL: 300 mg/m ³	IDLH: 500 ppm TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 300 mg/m ³
Diethylene Glycol Butyl Ether 112-34-5	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor	-	-
Isopropyl Alcohol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³
Isobutyl Alcohol 78-83-1	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m ³ (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 150 mg/m ³	IDLH: 1600 ppm TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³
n-Butanol 71-36-3	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m ³ (vacated) S* (vacated) Ceiling: 50 ppm (vacated) Ceiling: 150 mg/m ³	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m ³
Ethyl Benzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m ³	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m ³

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

Autres informations

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche. Écran de protection du visage.

Protection de la peau et du corps Aucune mesure particulière de protection technique n'est requise.

Protection respiratoire En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Odeur	Aucun renseignement disponible
Aspect	Aucun renseignement disponible	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Aucun renseignement disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucun renseignement disponible	
Melting point/freezing point	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	>= 81 °C / 178 °F	
Point d'éclair	19 °C / 66 °F	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité	0.93	
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Densité	7.79 lbs/gal
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible
Percent solids by weight	27.3%
Percent volatile by weight	72.7%
Percent solids by volume	18.4%
Actual VOC (lbs/gal)	5.7
Actual VOC (grams/liter)	678
EPA VOC (lbs/gal)	5.7
EPA VOC (grams/liter)	678
EPA VOC (lb/gal solids)	30.8

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Composés chlorés. Agents oxydants forts. Acides.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Renseignements sur le produit	Aucune donnée disponible
Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact avec les yeux	Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Butyl Acetate 123-86-4	= 10768 mg/kg (Rat)	> 17600 mg/kg (Rabbit)	= 390 ppm (Rat) 4 h
Methyl Amyl Ketone 110-43-0	= 1600 mg/kg (Rat) = 1670 mg/kg (Rat)	= 12.6 mL/kg (Rabbit) = 12600 µL/kg (Rabbit)	> 2000 ppm (Rat) 4 h
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	= 2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	= 8.2 mg/L (Rat) 4 h
Nitrocellulose 9004-70-0	> 5 g/kg (Rat)	-	-
Diethylene Glycol Butyl Ether 112-34-5	= 5660 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	-
Isopropyl Alcohol 67-63-0	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h
Solvent Naphtha, Light Aliphatic 64742-89-8	-	= 3000 mg/kg (Rabbit)	-
Isobutyl Alcohol 78-83-1	= 2460 mg/kg (Rat)	= 3400 mg/kg (Rabbit)	> 6.5 mg/L (Rat) 4 h
n-Butanol 71-36-3	= 700 mg/kg (Rat) = 790 mg/kg (Rat)	= 3402 mg/kg (Rabbit) = 3400 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 4 h
Ethyl Benzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques**Symptômes** Aucun renseignement disponible.**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Sensibilisation** Aucun renseignement disponible.**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.**Cancérogénicité** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	A3	Group 2B	-	X
Nitrocellulose 9004-70-0	-	Group 2A	-	X
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	Group 3	-	X
Ethyl Benzene 100-41-4	A3	Group 2B	-	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
 A3 - cancérigène chez l'animal
 CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
 Groupe 1 - Cancérigène pour l'homme
 Groupe 2A - Cancérigène probable pour l'homme
 Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme
 Groupe 3 - Not classifiable as a human carcinogen
 OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
 X - Présent

Toxicité pour la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Toxicité chronique	L'éthylbenzène a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérigène pour l'homme (groupe 2B). Une surexposition prolongée ou répétée à l'éthylbenzène peut se traduire par des effets indésirables aux reins, au foie, aux voies respiratoires, à la glande thyroïde, aux testicules et à la glande pituitaire. Éviter une exposition répétée. Peut causer des effets indésirables au foie.
Effets sur les organes cibles	Système nerveux central, Yeux, rein, foie, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH mg/kg mg/l

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

31.57 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Butyl Acetate 123-86-4	674.7: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	100: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 17 - 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 62: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	72.8: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Methyl Amyl Ketone 110-43-0	-	126 - 137: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	-
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	400: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	496 - 514: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	170: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Diethylene Glycol Butyl Ether 112-34-5	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 2850: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Isopropyl Alcohol 67-63-0	1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50	13299: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Solvent Naphtha, Light Aliphatic 64742-89-8	4700: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	-	-
Isobutyl Alcohol 78-83-1	230: 48 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1370 - 1670: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1120 - 1520: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 375: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1480 - 1730: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through	1070 - 1933: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 1300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
n-Butanol 71-36-3	500: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 500: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1730 - 1910: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1910000: 96 h Pimephales promelas µg/L LC50 static 100000 - 500000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50 static 1740: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1983: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 1897 - 2072: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

Ethyl Benzene 100-41-4	4.6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 438: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 1.7 - 7.6: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 2.6 - 11.3: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	11.0 - 18.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 4.2: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 32: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 9.6: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 9.1 - 15.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 7.55 - 11: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1.8 - 2.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
---------------------------	--	--	---

Persistence et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Butyl Acetate 123-86-4	1.81
Methyl Amyl Ketone 110-43-0	1.98
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	1.19
Isopropyl Alcohol 67-63-0	0.05
Isobutyl Alcohol 78-83-1	0.79
n-Butanol 71-36-3	0.785
Ethyl Benzene 100-41-4	3.2

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001 U031 U140 U161 U239

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	-	Included in waste stream: F039	-	U161
Isobutyl Alcohol 78-83-1	U140	Included in waste streams: F005, F039	-	U140
n-Butanol 71-36-3	-	Included in waste stream: F039	-	U031
Ethyl Benzene 100-41-4	-	Included in waste stream: F039	-	-

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Butyl Acetate 123-86-4	Toxic
Nitrocellulose 9004-70-0	Ignitable Reactive

Isopropyl Alcohol 67-63-0	Toxic Ignitable
n-Butanol 71-36-3	Toxic
Ethyl Benzene 100-41-4	Toxic Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU UN1263
Nom officiel d'expédition Peinture
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II
Dispositions particulières 149, B52, IB2, T4, TP1, TP8, TP28
Désignation UN1263, Paint, 3, II
Numéro du guide des mesures d'urgence 128

TMD

N° ID/ONU UN1263
Nom officiel d'expédition Peinture
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II
Désignation UN1263, Paint, 3, II

MEX

N° ID/ONU UN1263
Nom officiel d'expédition Peinture
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II
Désignation UN1263, Paint, 3, II

OACI (air)

N° ID/ONU UN1263
Nom officiel d'expédition Peinture
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II
Dispositions particulières A3, A72
Désignation UN1263, Paint, 3, II

IATA

N° ID/ONU UN1263
Nom officiel d'expédition Peinture
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II
Code ERG 3L
Dispositions particulières A3, A72
Désignation UN1263, Paint, 3, II

IMDG

N° ID/ONU UN1263
Nom officiel d'expédition Paint
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II
EmS-N° F-E, S-E
Dispositions particulières 163
Désignation UN1263, Paint, 3, II

RID

N° ID/ONU UN1263

Nom officiel d'expédition Peinture
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage II
 Code de classification F1
 Désignation UN1263, Paint, 3, II

ADR

N° ID/ONU UN1263
 Nom officiel d'expédition Peinture
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage II
 Code de classification F1
 Code de restriction en tunnels (D/E)
 Dispositions particulières 163, 640D, 650
 Désignation UN1263, Paint, 3, II, (D/E)
 Étiquettes 3

ADN

Nom officiel d'expédition Peinture
 Classe de danger 3
 Groupe d'emballage II
 Code de classification F1
 Dispositions particulières 163, 640D, 650
 Désignation UN1263, Paint, 3, II
 Étiquette(s) de danger 3
 Quantité limitée (QL) 5 L
 Ventilation VE01

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
 LIS/LES Est conforme à (aux) *
 EINECS/ELINCS N'est pas conforme à (aux) *
 ENCS N'est pas conforme à (aux) *
 IECSC Est conforme à (aux) *
 KECL Est conforme à (aux) *
 PICCS Est conforme à (aux) *
 AICS Est conforme à (aux) *

* This product contains an unknown chemical, therefore, this product's compliance to the inventory list is NOT DETERMINED

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Methyl Isobutyl Ketone	1.0
Diethylene Glycol Butyl Ether	1.0
Isopropyl Alcohol	1.0

n-Butanol	1.0
Ethyl Benzene	0.1

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Butyl Acetate 123-86-4	5000 lb	-	-	X
Ethyl Benzene 100-41-4	1000 lb	X	X	X

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Butyl Acetate 123-86-4	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
Isobutyl Alcohol 78-83-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
n-Butanol 71-36-3	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
Ethyl Benzene 100-41-4	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Methyl Isobutyl Ketone - 108-10-1	Carcinogen Developmental
Ethyl Benzene - 100-41-4	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts
Butyl Acetate 123-86-4	X	X
Methyl Amyl Ketone 110-43-0	X	X
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	X	X
Nitrocellulose 9004-70-0	X	X
Isobutyl Isobutyrate (IBIB) 97-85-8	X	-
Diethylene Glycol Butyl Ether 112-34-5	X	-
Isopropyl Alcohol 67-63-0	X	X

Isobutyl Alcohol 78-83-1	X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X
Xylene 1330-20-7	X	X
Ethyl Benzene 100-41-4	X	X

Nom chimique	Pennsylvanie
Butyl Acetate 123-86-4	X
Methyl Amyl Ketone 110-43-0	X
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	X
Nitrocellulose 9004-70-0	X
Diethylene Glycol Butyl Ether 112-34-5	X
Isopropyl Alcohol 67-63-0	X
Isobutyl Alcohol 78-83-1	X
n-Butanol 71-36-3	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

Teneur en polluants atmosphériques dangereux (HAP)

LIST OF HAZARDOUS AIR POLLUTANTS SUBJECT TO THE PROVISIONS OF THE CLEAN AIR ACT, TITLE I SECTION 112 'National Emission Standards for Hazardous Air Pollutants' (present individually at 1% by weight, or greater):

Nom chimique	Weight % of HAPS in Product	Pounds HAPS / Gal Product
Methyl Isobutyl Ketone 108-10-1	12.58%	0.98
Diethylene Glycol Butyl Ether 112-34-5	4.75%	0.37

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 3	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 3	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques

* = Danger chronique pour la santé

Date de révision 02-déc.-2016

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Les renseignements sur l'expédition peuvent varier selon la taille du contenant et sa destination. Chaque utilisateur de ce produit doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour empêcher l'exposition des employés, les dommages matériels ou les rejets dans l'environnement. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les blessures aux destinataires ou à de tierces personnes, ou pour tout dommage matériel qui résulte de la mauvaise utilisation du produit.

Fin de la fiche signalétique